Contribution externe

Travailleurs et travailleuses du sexe latino-américains, victimes de traite des êtres humains aux Pays-Bas

Conny Rijken
Rapporteur national néerlandais sur la traite des êtres humains et la violence sexuelle contre les enfants

1. Introduction

Dans son rapport annuel 2024, Myria accorde une attention particulière à la question de la traite et du trafic d'êtres humains en provenance d'Amérique latine[206]. Cette problématique fait notamment l'objet d'un rapport depuis plusieurs années par EMPACT-Europol, mais à ce jour, la nature de ces pratiques reste largement inconnue. Cela vaut également pour les Pays-Bas, où l'on considérait jusqu'à récemment qu'il s'agissait davantage de pratiques de trafic d'êtres humains que de traite des êtres humains. Ces dernières années, nous avons aussi constaté un nombre croissant d'indices de traite aux fins d'exploitation sexuelle et un certain degré d'organisation aux Pays-Bas. Cette contribution dresse un tableau de la situation et de l'approche des Pays-Bas face à la traite des êtres humains impliquant des travailleurs et travailleuses du sexe (TDS) latino-américains. Pour commencer, les tendances et les évolutions aux Pays-Bas sont recensées. Ensuite, un certain nombre d'interventions visant à avoir une meilleure image de cette problématique sont examinées, sachant qu'une collaboration multidisciplinaire est au cœur de ces différentes interventions.

2. Tendances et évolutions

2.1. Caractéristiques des victimes

Une grande partie des TDS actifs aux Pays-Bas sont d'origine latino-américaine. Des études menées par le Centre néerlandais de recherche scientifique et de données (WODC) révèlent que plus de 30% des TDS non néerlandais à avoir publié une annonce sont originaires d'Amérique du Sud[207]. En moyenne, 23% des TDS qui ont publié une annonce sont originaires d'Amérique du Sud[208]. Les experts en matière de traite des êtres humains de la police[209] estiment que 40 à 50% des TDS qu'ils rencontrent sont originaires d'Amérique latine. Le Centre néerlandais d'expertise sur la traite et le trafic d'êtres humains (EMM)[210] indique dans son aperçu du phénomène 2024 que 96% des 162 enquêtes pour exploitation sexuelle incluses et achevées entre le 1er janvier 2019 et le 1er juillet 2023 impliquaient au moins une victime originaire des Pays-Bas, d'Europe de l'Est ou d'Amérique latine (n=155)[211]. Dans les 155 enquêtes analysées, les victimes latino-américaines comptaient, avec 18%, parmi les groupes de victimes d'exploitation sexuelle les plus importants, aux côtés des victimes néerlandaises (49%) et d'Europe de l'Est (29%).

Les ressortissants de pays non membres de l'Union européenne doivent en principe disposer d'un permis de séjour et de travail pour vivre et travailler aux Pays-Bas. La quasi-totalité des TDS latino-américains présents aux

206 Le terme « Amérique latine » désigne les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, ainsi que les pays des Caraïbes. Une seule publication utilise néanmoins le terme « Amérique du Sud ». Cette terminologie a alors été utilisée lorsque l'indication géographique se limite aux pays situés en Amérique du Sud.

207 Y. Bleeker en G. van den Braak, *De Nederlandse seksbranche. Een onderzoek naar omvang en aard, beleid, toezicht en handhaving*. Regioplan, Amsterdam, décembre 2021, p. 12.

208 *Ibidem*, p. 69.

209 Ces informations ont été prises auprès de la Consultation nationale des spécialistes en matière de traite des êtres humains (Landelijk Overleg Specialisten Mensenhandel - LOSM) le 18 juin 2024. La LOSM est une consultation mensuelle à laquelle participent toutes les unités de police spécialisées en matière de traite des êtres humains et dont l'ordre du jour comprend des sujets liés à la stratégie conjointe sur la traite des êtres humains, les évolutions nationales et l'examen approfondi des questions émergentes (note de la LOSM, mars 2021).

210 Pour la déclaration de mission et le partenariat, voy. le site internet de Expertisecentrum Mensenhandel en Mensensmokkel.

211 Fenomeenbeeld mensenhandel 2024, EMM, septembre 2024.

Pays-Bas n'a pas (ou plus) de permis de séjour valide et ne réside donc pas légalement aux Pays-Bas. Lorsqu'ils sont en situation de séjour régulier, c'est généralement sur la base d'un visa touristique ou d'un permis de séjour pour un autre pays européen (généralement l'Espagne, voy. point 2.3.)[212]. Un visa touristique n'ouvre pas de droit au travail.

La plupart des victimes originaires d'Amérique latine (n=58), apparues dans les 18 enquêtes analysées par l'EMM, provenaient de Colombie (23) et du Venezuela (20). À cela s'ajoutent les victimes brésiliennes (8), péruviennes (3) et cubaines (2)[213]. À la suite de guerres civiles et de crises socio-économiques et politiques, un grand nombre de personnes ont fui le Venezuela[214]. Par ailleurs, une grande partie de la population restée au Venezuela vit dans une extrême pauvreté. Ces facteurs les rendent vulnérables aux pratiques d'exploitation et de recrutement de trafiquants d'êtres humains. En raison des années de guerre civile en Colombie, des vulnérabilités similaires existent également dans ce pays, y compris pour les plus de 9 millions de Colombiens qui ont dû chercher refuge ailleurs en Colombie[215].

Parmi les victimes latino-américaines identifiées dans l'aperçu du phénomène de l'EMM, 13% sont enregistrées en tant que personnes trans*. Elles travaillaient souvent déjà dans le secteur de la prostitution dans leur pays d'origine, mais y subissaient de nombreuses violences et sont défavorisées. Les TDS latino-américains qui tombent dans le piège de la traite ont tendance à être plus âgés : ils ont en moyenne 30 ans[216], alors que près de 70% des TDS qui ont publié une annonce ont moins de 30 ans[217] selon l'étude du WODC.

Par ailleurs, les TDS latino-américains sont souvent employés dans la prostitution avant d'émigrer en Europe. Ils s'attendent à ce que les conditions de travail soient meilleures en Europe et à ce qu'ils gagnent plus d'argent que dans leur pays d'origine. Pour les victimes identifiées dans les enquêtes, ces attentes ne se concrétisent pas. Toutes les victimes ont déclaré avoir dû remettre au moins 50% de leurs recettes. Nombre d'entre elles ont dû remettre (à un moment ou à un autre de la période d'exploitation) l'intégralité de leurs recettes[218].

Nombreux sont les TDS latino-américains exploités à ne pas se considérer comme des victimes. Ils sont également très réticents à faire des déclarations incriminantes sur ceux qui les ont amenés aux Pays-Bas et leur ont arrangé un travail dans la prostitution. Ils ont souvent été approchés par le biais d'annonces sexuelles ou de groupes WhatsApp, ou à la recherche d'un logement ou d'un travail. Les déclarations font souvent état de services d'amis alors qu'il existe des indices évidents d'abus et d'exploitation[219].

2.2. Mode opératoire

Les trafiquants d'êtres humains ont souvent recours à ce qu'on appelle un « carrousel ». Cela implique des déplacements continus des activités criminelles, en l'occurrence de l'exploitation des TDS. Les TDS latino-américains sont déplacés tous les quelques jours ou semaines vers un autre endroit aux Pays-Bas ou en Europe, une méthode également utilisée par les trafiquants avec les victimes d'exploitation sexuelle d'Europe de l'Est[220]. Nous assistons souvent à un réseau criminel présentant une structure non hiérarchique, composée de différentes cellules qui collaborent de manière flexible[221]. Cependant, ces réseaux ne sont que peu, voire pas du tout, visibles.

Comme nous l'avons vu plus haut, la plupart des TDS latino-américains résident illégalement aux Pays-Bas. Le système du carrousel est souvent utilisé dans ces cas précis, car les exploiteurs veulent garder les TDS sous les radars des autorités. C'est pourquoi les TDS latino-américains sont souvent surveillés pour minimiser leurs apparitions en dehors du lieu de travail[222]. Ils sont souvent hébergés avec d'autres personnes, parfois au domicile du trafiquant. Ils vivent et travaillent souvent au même endroit, un lieu choisi par les trafiquants d'êtres

212 Fenomeenbeeld mensenhandel 2024, EMM, septembre 2024.
213 Fenomeenbeeld mensenhandel 2024, EMM, septembre 2024.
214 Il y a 7,7 millions de réfugiés et de migrants vénézuéliens dans le monde. Quelque 6,5 millions d'entre eux se trouvent en Amérique latine et dans les Caraïbes. Voy. https://reporting.unhcr.org/operational/situations/venezuela-situation.
215 Voy. https://www.unhcr.org/countries/colombia.
216 Fenomeenbeeld mensenhandel 2024, EMM, septembre 2024.
217 Y. Bleeker en G. van den Braak, *op. cit.*, p. 13.
218 Fenomeenbeeld mensenhandel 2024, EMM, septembre 2024.
219 Entretien informatif avec la commune d'Amsterdam, en date du 13 juin 2024 ; Fenomeenbeeld mensenhandel 2024, EMM, septembre 2024.
220 Rapporteur national néerlandais sur la traite des êtres humains et la violence sexuelle contre les enfants (2022), *Dadermonitor 2017-2021*, pp. 63-64.
221 Rapporteur national néerlandais sur la traite des êtres humains et la violence sexuelle contre les enfants (2022), *Dadermonitor 2017-2021*, pp. 63-64, info LOSM. Voy. également le jugement du tribunal de Midden-Nederland du 5 septembre 2023 (ECLI : NL : RBMNE : 2023:4564). NB : La jurisprudence néerlandaise utilise la norme européenne pour la numérotation unique des décisions judiciaires : l'identifiant européen de la jurisprudence (ECLI). Pour plus d'informations et une vue d'ensemble des codes judiciaires néerlandais, voy. www.rechtspraak.nl/Uitspraken/Paginas/ECLI.aspx.
222 Fenomeenbeeld mensenhandel 2024, EMM, septembre 2024.

humains. Des sites internet et des groupes WhatsApp sont utilisés pour échanger des informations sur les logements disponibles. Parfois, ils travaillent et vivent dans un lieu loué via Booking.com, parfois dans des villages de vacances[223].

Les trafiquants d'êtres humains recrutent des TDS latino-américains pour gagner de l'argent dans la prostitution aux Pays-Bas en abusant de leur position vulnérable. En plus d'être en situation de séjour irrégulier, ils ne parlent pas la langue et sont à la recherche d'une vie meilleure pour eux-mêmes ou leurs proches. Une petite partie des TDS sont également induits en erreur lorsqu'on leur laisse entendre qu'ils peuvent travailler aux Pays-Bas, par exemple dans le domaine du nettoyage ou de la beauté. Les trafiquants d'êtres humains obligent les TDS à faire de fausses déclarations lors des contrôles. Ils doivent alors déclarer, par exemple, qu'ils travaillent pour leur propre compte, qu'ils vivent avec des amies et qu'ils peuvent conserver leurs revenus. Les TDS sont également soumis à la contrainte : leur argent et leur passeport leur sont retirés et ils sont surveillés[224].

Les exploiteurs des TDS latino-américains sont principalement des hommes. L'EMM constate dans son aperçu du phénomène que lorsque l'exploiteur est une femme, elle est la partenaire ou un membre de la famille d'un suspect de sexe masculin. Le voyage, les lieux de travail et la création d'annonces sont presque toujours organisés par le trafiquant. Ce faisant, l'autonomie des TDS latino-américains est fortement restreinte. Ainsi, il s'est avéré que les TDS n'ont aucun droit de regard, notamment sur leurs horaires de travail, le nombre de clients par jour et les actes sexuels qu'ils sont tenus d'accomplir.

Des indices d'exploitation apparaissent également à d'autres moments. La police évoque par exemple le fait d'avoir été en contact avec un homme ou une femme parlant le néerlandais lors de la prise de rendez-vous avec un client, alors que le TDS lui-même ne parle pas le néerlandais. En outre, après la visite à un TDS, une demande de paiement est souvent envoyée par une tierce personne par voie numérique, et non par le TDS. L'argent n'est donc pas transmis au TDS[225].

2.3. Lien avec l'Espagne et la Belgique

De nombreux TDS latino-américains ont un lien avec l'Espagne. Munis d'un visa touristique, ils se rendent en Espagne et y commencent souvent déjà à se prostituer. L'Espagne est donc pour eux la porte d'entrée de l'Europe, mais aussi un lieu où la traite des êtres humains peut commencer. Comme le montre le troisième rapport du GRETA sur l'Espagne, le nombre de victimes originaires d'Amérique latine, et plus particulièrement de Colombie, du Venezuela et du Paraguay[226], augmente depuis 2019 en Espagne. De nombreux TDS latino-américains qui viennent travailler aux Pays-Bas sont recrutés en Espagne par des intermédiaires ou depuis les Pays-Bas[227]. Il est également fréquent que les TDS latino-américains soient recrutés directement en Amérique latine[228].

Outre un lien avec l'Espagne, une connexion avec la Belgique a également été observée plus récemment. Cette connexion se manifeste de deux manières. Les TDS latino-américains passent également par la Belgique, et plus précisément par l'aéroport de Zaventem, pour se rendre dans l'Union européenne. Ils recourent généralement pour ce faire à un visa touristique. En outre, dans le cadre du carrousel, des victimes sont également mises au travail en Belgique, pays frontalier des Pays-Bas[229]. Il arrive ainsi qu'un TDS latino-américain soit trouvé un jour aux Pays-Bas et travaille le lendemain dans une ville belge.

3. Interventions

3.1. Poursuites pénales

Au cours des quatre dernières années, le nombre d'affaires dans lesquelles des suspects ont été poursuivis pour traite et/ou trafic de TDS en provenance d'Amérique latine a augmenté. En 2020, une vingtaine d'affaires de ce type ont été publiées sur Rechtspraak.nl. Il s'agit d'affaires en première instance.

Il ressort de ces affaires qu'il est difficile de confirmer les soupçons d'exploitation des TDS latino-américains et de réunir ainsi des preuves suffisantes pour engager des

223 Voy. notamment ECLI : NL : RBROT:2022:11669 du 29 décembre 2022, ECLI : NL : RBMNE : 2023 : 4564 du 5 septembre 2023, ECLI : NL : RBAMS:2024:22 du 3 janvier 2024, ECLI : NL : RBOVE : 2024:2780 du 28 mai 2024, ECLI : NL : RBNNE : 2024:1854 du 8 mai 2024.

224 Info LOSM. Voy. notamment ECLI : NL : RBOVE : 2022:1440 du 19 mai 2022, ECLI : NL : RBMNE : 2023:4560 et 4564 du 5 septembre 2023.

225 Voy. notamment ECLI : NL : RBAMS:2024:22 du 3 janvier 2024, ECLI : NL : RBOVE : 2022:1440 du 19 mai 2022, ECLI : NL : RBROT:2022:11669 du 29 décembre 2022.

226 GRETA, *Third Evaluation Report Spain*, Conseil de l'Europe, 12 juin 2023, p. 9, §14.

227 Voy. notamment ECLI : NL : RBAMS:2024:22 du 3 janvier 2024, ECLI : NL : RBOVE:2022:1440 du 19 mai 2022.

228 Fenomeenbeeld mensenhandel 2024, EMM, septembre 2024.

229 Entretien informatif avec la commune d'Amsterdam, 13 juin 2024, info LOSM.

poursuites ou condamner pour traite des êtres humains. Souvent, la traite des êtres humains n'est pas considérée comme avérée, par exemple parce que le tribunal part du principe qu'il n'y a pas d'intention d'exploiter. Pour constater l'exploitation, on prend généralement en compte la nature et la durée du travail, les contraintes imposées à la victime et l'avantage économique qu'en retire l'exploiteur. La conclusion qu'il n'y a pas d'exploitation peut découler du fait que les déclarations de la victime ne sont pas suffisamment étayées par d'autres éléments de preuve[230], que le juge part du principe d'un certain degré dans la volonté d'exercer le travail de prostitution[231] ou qu'il y a des déclarations contradictoires[232]. Le tribunal d'Amsterdam semble avoir placé la barre relativement haut en ce qui concerne l'exploitation dans une affaire où le suspect avait fait travailler sept femmes latino-américaines et dirigé une entreprise d'escorte dans le secteur de la prostitution illégale[233]. Le tribunal a déclaré qu'il n'y avait exploitation qu'en cas d'abus excessif d'une situation de vulnérabilité. Bien qu'il y ait une position vulnérable, le tribunal estime qu'il n'y a abus que si cette vulnérabilité est utilisée de manière injuste ou contraire à l'éthique et que ce n'est pas le cas puisqu'il y a apparemment un partage 50/50 et que la victime a dû payer une somme modique pour les chambres d'hôtel. Le tribunal part également du principe que la victime disposait d'un certain degré de libre arbitre en ce qui concerne ses activités et qu'elle n'était pas entravée dans sa liberté. Selon le tribunal, les faits et circonstances ne laissent pas apparaître un contrôle ou une pression inacceptable sur les activités professionnelles, leur durée et les recettes, ni d'entraves à la liberté de mouvement. Le prévenu est acquitté du chef de traite des êtres humains.

Dans d'autres cas (similaires), on considère bel et bien qu'il y a eu exploitation. Dans une affaire, l'exploitation est admise en raison de l'inégalité et d'une situation « qui n'équivaut pas à celle d'une prostituée habilitée aux Pays-Bas ». Les arguments de la défense selon lesquels les victimes avaient agi de leur plein gré et avaient pu décider elles-mêmes de travailler ou non n'y ont rien changé. Le constat d'exploitation se fonde sur les circonstances (notamment l'illégalité, la situation dans le pays d'origine, l'incapacité à parler la langue) et sur le fait que 50% des revenus devaient être cédés[234]. Dans une autre affaire, l'exploitation est retenue lorsque la victime n'a pas de séjour régulier, qu'un partage 50/50 est convenu et qu'il est question de violence et de consommation de drogue[235].

Dans d'autres affaires présentant des faits similaires, la traite des êtres humains n'est pas retenue[236] ou l'*officier van justitie* demande[237] au cours de l'audience que la traite ne soit pas retenue faute de preuves[238]. Si une affaire spécifique donne lieu à des poursuites pénales, une condamnation est généralement prononcée pour trafic d'êtres humains. En outre, les carrousels utilisés empêchent de se faire une idée précise du travail et des réseaux et d'obtenir des preuves de la traite des êtres humains.

Délimitation de la traite et du trafic des êtres humains

Dans de nombreuses affaires examinées, la prévention de trafic d'êtres humains est (également) retenue, et des condamnations sont souvent prononcées pour trafic d'êtres humains, mais pas pour traite des êtres humains. Le droit pénal néerlandais prévoit deux variantes pour le trafic d'êtres humains, à savoir, en résumé, l'aide à l'entrée et au transit illégaux aux Pays-Bas et l'aide au séjour illégal aux Pays-Bas à des fins lucratives[239]. Dans les affaires évoquées ci-dessus, des condamnations pour trafic d'êtres humains, c'est-à-dire pour aide et complicité au séjour illégal à des fins lucratives, sont généralement prononcées. L'appât du gain se traduit par un partage 50/50 des recettes de la prostitution et/ou des revenus locatifs d'une habitation et/ou d'un espace de travail[240].

En principe, la traite et le trafic des êtres humains sont deux délits différents. Si la traite des êtres humains entraîne l'exploitation d'une personne, le trafic d'êtres humains implique en principe le franchissement illégal d'une frontière nationale. En classant également l'aide au séjour à des fins lucratives dans la catégorie de trafic d'êtres humains, la ligne de démarcation entre

230 ECLI : NL : RBROT:2021:3951 du 23 avril 2021 et ECLI : NL : RBROT:2021:3925 du 23 avril 2021.
231 ECLI : NL : RBMNE : 2023:4564 du 5 septembre 2023.
232 ECLI : NL : RBNNE : 2024:1854 du 8 mai 2024.
233 ECLI : NL : RBAMS:2024:22 et 23 du 3 janvier 2024.
234 ECLI : NL : RBMNE : 2023:4560, 4564 en 4626 du 5 septembre 2023.
235 ECLI : NL : RBOVE : 2022:1440 du 19 mai 2022.
236 Voy. notamment ECLI : NL : RBOVE : 2024:2780 du 28 mai 2024, ECLI : NL : RBGEL:2023:7111 et 7112 du 21 décembre 2023.
237 Aux Pays-Bas, l'*officier van justitie* est le ministère public et a un rôle similaire à celui du procureur du Roi en Belgique.
238 Voy. notamment ECLI : NL : RBROT:2022:11669 du 29 décembre 2022.
239 Respectivement les art. 197a, alinéa 1 et 197a, alinéa 2 du Code de droit pénal.
240 Voy. notamment ECLI : NL : RBAMS:2024:22 du 3 janvier 2024, ECLI : NL : RBOVE : 2024:2780 du 28 mai 2024, ECLI : NL : RBOVE : 2022:1440 du 19 mai 2022, ECLI : NL : RBROT:2022:11669 du 29 décembre 2022, ECLI : NL : RBROT:2021:3951 du 24 avril 2021.

trafic et traite des êtres humains s'estompe dans le contexte néerlandais. En effet, tirer délibérément profit du statut illégal d'une personne et de sa situation potentiellement difficile dans son pays d'origine, comme c'est le cas au Venezuela ou en Colombie, empêchant tout retour de celle-ci dans son pays d'origine, ne sont pas seulement des caractéristiques de l'appât du gain dans le contexte du trafic d'êtres humains, mais aussi des caractéristiques d'exploitation. Il est donc légitime de se demander en quoi la motivation lucrative de l'aide au séjour illégal aux Pays-Bas diffère de l'exploitation dans le cadre de la traite des êtres humains. Comme le montre l'analyse de la jurisprudence pertinente plus haut, les juges ne répondent pas à cette question de manière univoque.

L'importance de cette question va au-delà d'un intérêt purement juridique et est également significative pour la protection des victimes. Des obligations de protection ont été convenues au niveau international pour les victimes de traite. L'option prévue à l'article 3, paragraphe 2, de la directive 2004/81 d'étendre cette protection aux victimes de trafic d'êtres humains n'a pas été acceptée par les Pays-Bas, contrairement à la Belgique[241].

Outre les poursuites pénales, il existe d'autres initiatives aux Pays-Bas pour améliorer la visibilité et renforcer l'approche de l'exploitation des TDS latino-américains, notamment par le biais de partenariats spécifiques. Celles-ci sont abordées ci-après.

3.2. Enquête pénale transrégionale et connaissance des réseaux

Comme déjà évoqué, les TDS latino-américains ne séjournent généralement pas longtemps au même endroit et sont employés dans différentes régions des Pays-Bas et parfois dans différents pays. Cela requiert une coopération des services d'enquête au-delà des frontières régionales et parfois nationales. Aux Pays-Bas, cette coopération est mise en place par le Point de coordination des interventions unitaires contre la traite des êtres humains (*Coördinatiepunt Eenheidsoverstijgende Mensenhandel Interventies* – CEMI), créé en 2022[242]. Une enquête transrégionale sur l'exploitation des TDS latino-américains est en cours au sein du CEMI[243]. L'enquête est actuellement menée par plusieurs unités de police régionales, ce qui en fait un bon exemple de travail interunités pour obtenir une vue d'ensemble de la traite des êtres humains.

Parallèlement à cette enquête transversale, une enquête pénale conséquente est en cours depuis l'année dernière à l'encontre de cinq personnes suspectées de traite et de trafic des êtres humains sur 13 victimes latino-américaines originaires notamment du Venezuela et de Colombie. L'affaire a été mise au jour à la suite de la déclaration d'une victime belge, après quoi d'autres preuves ont été recueillies notamment sur la base de contrôles, d'écoutes téléphoniques et d'une enquête numérique[244].

Les deux enquêtes s'attachent à dresser un tableau de la structure du réseau criminel à l'origine de l'infraction de traite des êtres humains, en spécifiant également le rôle des différents acteurs.

3.3. Collaboration multidisciplinaire

Une collaboration multidisciplinaire permet également de mieux comprendre la problématique des TDS latino-américains. Dans le cadre d'une telle collaboration, les informations sur la traite des êtres humains impliquant des TDS latino-américains, recueillies par différentes disciplines, sont rassemblées afin de dresser un tableau plus complet. Aux Pays-Bas, cette collaboration prend forme, entre autres, dans les centres régionaux d'information et d'expertise et les *Field Labs*, abordés ci-dessous.

Centres régionaux d'information et d'expertise

Pour lutter conjointement contre la criminalité subversive[245], qui couvre également la traite des êtres humains, un réseau national a été mis en place aux Pays-Bas par le biais de dix centres régionaux d'information et d'expertise (*Regionale Informatie- en Expertisecentra* - RIEC). Chaque RIEC fonctionne dans les limites d'une région, sous la direction d'un comité de pilotage régional indépendant. Les RIEC constituent un pôle d'information en vue du traitement des dossiers pour les services publics. Pour ce faire, le RIEC prépare des recommandations de mise en œuvre intégrale et

241 Directive 2004/81 du 29 avril 2004 relative au titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains ou ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine et qui coopèrent avec les autorités compétentes, *JO* L 261, 6 août 2004.

242 Pour plus d'informations sur le CEMI, voy. Rapporteur national néerlandais sur la traite des êtres humains et la violence sexuelle contre les enfants(2022), *Dadermonitor 2017-2021*, p. 64.

243 Information de la police en date du 25 juin 2024.

244 Ministère public, *Vijf mannen opgepakt in omvangrijk onderzoek naar mensenhandel.*

245 On parle de criminalité subversive lorsque des criminels utilisent des entreprises et des services légaux pour exercer leurs activités illégales. Cela brouille les normes et réduit le sentiment de sécurité et la qualité de vie, voy. www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/ondermijning.

coordonne des interventions administratives, pénales et fiscales basées sur des projets avec des partenaires régionaux. Il existe également un Centre national d'information et d'expertise (*Landelijk Informatie- en Expertisecentrum* - LIEC). Le LIEC assure la liaison entre les RIEC et identifie et répertorie les évolutions en matière de subversion. Pour les problèmes de criminalité transrégionale, le LIEC coordonne l'approche nationale[246].

L'un des moyens d'y parvenir consiste à adopter une approche globale des dossiers. En bref, cela signifie que l'un des partenaires de la convention introduit un signal[247] dans le RIEC, après quoi une analyse est effectuée sur la base des informations fournies par les partenaires de la convention concernés. Cette analyse débouche sur un avis relatif aux interventions possibles à mettre en œuvre. Si des interventions venaient à être déployées, un plan d'action sera établi, qui devra au moins préciser la capacité à déployer et le partenaire de la convention chargé de le faire[248].

Field Lab

Au sein du LIEC, nous disposons d'une forme spécifique de collaboration multidisciplinaire, à savoir les *Field Labs*. Depuis 2014, des *Field Labs* sont organisés dans le domaine de la sécurité aux Pays-Bas, notamment le *Field Lab* sur la traite des êtres humains. La quatrième édition de ce *Field Lab* est en préparation et débutera début novembre 2024. Le *Field Lab* est un programme qui soutient la collaboration multidisciplinaire dans la résolution de problèmes sociétaux complexes. Un *Field Lab* comprend au moins cinq équipes, chacune composée de six à huit personnes issues de différentes organisations. Les *Field Labs* visent à développer et à mettre en œuvre des interventions ayant un impact fort sur ce que l'on appelle les « problèmes malicieux » (*wicked problems*) de société. Selon la théorie de la « valeur publique » de Mark Moore[249], les équipes travaillent pendant une semaine sur la définition d'un problème social commun et proposent ensuite une intervention visant à réduire ce problème. À la fin de cette semaine, les équipes présentent leurs interventions à leurs responsables et aux autres parties prenantes, après quoi elles disposent de 100 jours pour mettre en œuvre cette intervention et en tirer des enseignements. Au bout de 100 jours, les équipes rendent compte, lors d'une session dite de bilan, de ce qu'elles ont fait, de ce qu'elles ont obtenu, de ce qu'elles ont appris et de ce qui est nécessaire pour faire avancer leur plan ou leur intervention[250].

Field Lab Piñata

Dans le cadre du *Field Lab* de 2023, l'une des équipes, dite Piñata, s'est concentrée sur les questions relatives aux TDS latino-américains dans la région d'Amsterdam[251]. Le partage actif d'informations entre la commune, la police, la *Financial Intelligence Unit* (FIU) et la *Koninklijke Marechaussee* (KMar) sur des personnes présentes dans les systèmes et susceptibles d'être identifiées comme facilitateurs/exploiteurs de TDS latino-américains a permis de mettre en évidence des auteurs potentiels. Une liste de neuf personnes a ainsi été soumise au RIEC, à la suite de quoi diverses actions ont été lancées. Ces interventions sont à la fois pénales (enquête pour traite et trafic des êtres humains et observations), administratives (notamment charge sous astreinte, amende pour changement d'affection d'un logement, recouvrement d'allocations) et fiscales (notamment recouvrement de dettes, enquête sur les revenus). Cela a permis d'appréhender plusieurs personnes qui étaient auparavant dans le collimateur, mais qui paraissaient insaisissables. Le regroupement des informations fournies par les différentes organisations a permis de mieux comprendre l'occupation illégale de TDS latino-américains sans permis de séjour valable et la situation vulnérable dans laquelle ils se trouvent. En outre, l'ampleur du secteur de la prostitution illégale sans licence à Amsterdam est devenue évidente[252].

Le *Field Lab* a opté pour une approche dans la région d'Amsterdam. Cependant, une telle approche régionale n'est pas suffisante en raison de la mobilité des réseaux. Pour obtenir une image claire et une prise en main de ces questions, un engagement s'impose au niveau national. Compte tenu des ramifications internationales,

---

246 Voy. www.riec.nl/riecs-en-liec

247 Dans la description du processus d'approche globale de la gestion de dossiers, un signal est défini comme suit : « (une) indication(s) d'un ou plusieurs partenaire(s) du partenariat RIEC que certains comportements et/ou situations pourraient éventuellement être liés à (des manifestations de) la criminalité organisée » (Description du processus d'approche globale de la gestion de dossiers, version août 2019, traduction libre, via : www.riec.nl/maatregelen-en-documenten/documenten/publicaties/2019/08/15/procesbeschrijving-integrale-casusaanpak).

248 Description du processus d'approche globale de la gestion de dossiers, version août 2019, via: www.riec.nl/maatregelen-en-documenten/documenten/publicaties/2019/08/15/procesbeschrijving-integrale-casusaanpak.

249 Voy. notamment J. Benington & M. Moore (2010), *Public Value : Theory and Practice*, Bloomsbury Publishing.

250 Information du LIEC en date du 8 juillet 2024. Pour plus d'informations : fieldlabhub@liec.nl.

251 Dans la première édition du *Field Lab* Traite des êtres humains, pour la période 2020-2021, l'équipe Bermuda s'est également déjà penchée sur le groupe des TDS latino-américains, et plus particulièrement sur les personnes trans*. Certaines actions visant à lutter contre le trafic d'êtres humains ont émergé de ce *Field Lab*, dirigées notamment contre les facilitateurs (*After Action Report Field Lab Bermuda*, janvier 2022, non public).

252 *After Action Report Field Lab Piñata*, juin 2024, non public.

une collaboration accrue au niveau international est également nécessaire.

4. Conclusion

Cette contribution a dressé un tableau de la problématique de la traite et du trafic des TDS latino-américains aux Pays-Bas. Nombre d'entre eux ont fui la situation dans leur pays et se retrouvent dans une situation d'exploitation ; un profit est délibérément tiré de l'abus de la détresse de ces victimes latino-américaines. Les effets de la crise au Venezuela en particulier sont également bien perceptibles et visibles dans les Caraïbes, aux Pays-Bas et dans d'autres pays du Royaume des Pays-Bas et, pour cette raison déjà, requièrent une attention particulière. Aux Pays-Bas, la situation dans laquelle se trouvent les TDS latino-américains est souvent qualifiée de trafic d'êtres humains, c'est-à-dire d'aide aux personnes en situation irrégulière à des fins lucratives. Cette qualification doit être repensée, d'autant plus que nous comprenons de mieux en mieux le mode opératoire des trafiquants et des passeurs, ainsi que les structures des réseaux qui les sous-tendent.

Pour étoffer ce tableau, une collaboration multidisciplinaire est essentielle, les éléments d'information étant rassemblés par différentes disciplines. À cette fin, les Pays-Bas ont mis en place d'excellentes structures au sein des *Field Labs*, du LIEC et des RIEC. Leurs résultats peuvent être utilisés dans le cadre de procédures pénales où il est très important d'examiner la question sous l'angle de la traite des êtres humains et de fournir aux victimes l'accueil et la protection correspondants auxquels les Pays-Bas se sont engagés au niveau international.

Les réseaux se livrant à ces pratiques opèrent souvent dans plusieurs pays. L'échange de connaissances entre les pays ainsi que la détection au-delà des frontières nationales sont donc nécessaires pour s'attaquer également aux structures qui sous-tendent ces pratiques. Le rapporteur national néerlandais sur la traite des êtres humains et la violence sexuelle contre les enfants espère avoir apporté une modeste contribution à cet égard.